

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**  
**4 – 2026 / N°7**

**SEANCE du 7 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
VOTES : Contre : 0 Pour : 15 Abstention : 0  
Date de la convocation : 24.03.2026

**L'an deux mil vingt-six et le sept avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARMICHAEL Benoit, Maire.**

**Présents : CARMICHAEL Benoit, BUND Roland, MANENT Corinne, ETENEAU Bertrand, VIAL Anne-Claire, NOYER Isabelle, MANENT Anthony, DENIS-OGIER Christelle, ROCHÉ Daniel, ROUX Nathalie, LARTIGUE David, VEGA Marie, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, JARILLOT Quentin**

**Objet : Désignation des délégués au Syndicat d'Irrigation Drômois (S.I.D)**

Chaque commune doit élire deux représentants, un titulaire et un suppléant pour le Syndicat d'Irrigation Drômois qui seront appelés à siéger au sein d'un comité de territoire. En effet, au sein du SID, les communes sont regroupées en territoires en fonction de régions agricoles homogènes, des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant. Il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité et après en avoir délibéré :**

**- ACCEPTE** de désigner comme représentants au Syndicat d'Irrigation Drômois :

	Nom/ Prénom	Adresse	n° Téléphone
<b>Délégué titulaire</b>	VIAL Anne- Claire	70 chemin de la Plaine 26160 ST GERVAIS / ROUBION	06.84.05.25.32
<b>Délégué suppléant</b>	VEGA Marie	1 allée de Couspeau 26160 ST GERVAIS / ROUBION	06.21.41.10.57

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
A St Gervais sur Roubion, le 08.04.2026

Le Maire  
Benoit CARMICHAEL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 09.04.2026  
Et de la réception en Préfecture le 09.04.2026

Le Maire